

# CABINETS VÉTÉRINAIRES DE PONTRIEUX ET LANVOLLON

Drs SAVELS, GENTY, HERMANN,  
HAMEL, GAILLARD, JAGLIN et OUDOT  
Kermanac'h Z.A. des Fontaines  
22260 PLOËZAL 22290 LANVOLLON  
Tél. : 02.96.95.60.06 Tél. : 02.96.65.35.89

vetarmor.bzh



## Conditions générales de fonctionnement du cabinet vétérinaire pour animaux de compagnie à

### VETARMOR – Kermanac'h – 22260 Ploëzal

Les présentes conditions sont consultables dans notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier au cabinet ou peuvent être téléchargées sur [vetarmor.bzh](http://vetarmor.bzh).

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement :

#### Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé « cabinet vétérinaire pour animaux de compagnie et cabinet vétérinaire pour ruminants » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier de charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires.

La SELARL VETARMOR comporte 3 cabinets vétérinaires :

Le Siège social à  
Kermanac'h  
22260 Ploëzal  
02.96.95.60.06  
[veterinaires-pontrieux@vetarmor.com](mailto:veterinaires-pontrieux@vetarmor.com)

Et

Z.A. des Fontaines  
22290 Lanvallon  
02.96.65.35.89  
[veterinaires-lanvallon@vetarmor.com](mailto:veterinaires-lanvallon@vetarmor.com)

Et

Rue de Bréhat  
22500 Paimpol  
02.96.95.35.83  
[veterinaires-paimpol@vetarmor.com](mailto:veterinaires-paimpol@vetarmor.com)

#### Réseau professionnel

VETARMOR fait également partie du réseau professionnel VETANIMAX ([vetanimax.com](http://vetanimax.com)).

## Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public

Le cabinet est ouvert :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 ;
- le samedi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

## Personnel affecté aux soins des animaux

Personnel vétérinaire :

Dr Hamel Caroline – N° d'ordre : 19054  
Dr Gaillard Evelyne - N° d'ordre : 17861  
Dr Hermann Susanne - N° d'ordre : 18210  
Dr Cédard Cynthia - N° d'ordre : 21588  
Dr Schwarzenbart Eugénia - N° d'ordre : 23965  
Dr Claeysens Hortense - N° d'ordre : 26410  
Dr Armand Yves - N° d'ordre : 22755  
Dr Dussel Marlène - N° d'ordre : 25612  
Dr Wiker Anne - N° d'ordre : 21908

Dr Tanguy Izabel - N° d'ordre : 24440  
Dr Theissen Thomas - N° d'ordre : 37055  
Dr Thébert Marie - N° d'ordre : 21150  
Dr Jaglin Anthony - N° d'ordre : 21610  
Dr Oudot Sébastien - N° d'ordre : 16435  
Dr Savels Koenraad - N° d'ordre : 10395  
Dr Genty Frédéric - N° d'ordre : 12251  
Dr Wilkin Rémy - N° d'ordre : 30711  
Dr. Casse Nolwenn - N° d'ordre : 26388

Personnel non vétérinaire :

Christiane Marlec – Secrétaire et comptable  
Sylvie Le Goaster – Secrétaire et comptable  
Isabelle Andichou – Secrétaire  
Martine Hervé – secrétaire  
Aline Monrose – Auxiliaire spécialisée vétérinaire  
Juliette Le Verge – Auxiliaire spécialisée vétérinaire  
Sophie Kolasko – Auxiliaire spécialisée vétérinaire  
Anthony Le Poulichet – Auxiliaire vétérinaire  
Maïwenn Colin – Auxiliaire vétérinaire  
Marie-Lizenn Le Pape – Auxiliaire vétérinaire  
Pauline Clec'h – Auxiliaire vétérinaire  
Maude Nogues – Auxiliaire vétérinaire  
Isabelle Delaporte – Auxiliaire vétérinaire  
Audrey Sagette – Auxiliaire vétérinaire  
Camille André – Auxiliaire vétérinaire  
Chloé Dutac – Auxiliaire vétérinaire  
Julie Gauthier – Auxiliaire vétérinaire  
Eloïse Benois – Auxiliaire vétérinaire  
Brigitte Boché – Technicienne de surface  
Christelle Grouiec – Technicienne de surface  
Kristelle Hervé – Technicienne de surface  
Marie-Annick Béguec – Technicienne de surface

## Prestations effectuées au sein du cabinet

Consultations et chirurgies :

- Consultations de médecine générale, dermatologie, ophtalmologie (Dr Hamel), ostéopathie (Dr Casse, Dr. Wilkin), homéopathie-acupuncture-phytothérapie (Dr Schwarzenbart et Dr Thébert)
- Chirurgie de convenance

- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique simple
- Anesthésie générale avec prémédication, fixe ou gazeuse (Dispomed ModuFlex + Penlon Sigma Elite Sevoflo), anesthésie « flash », tranquillisation.
- Surveillance de l'anesthésie par monitoring : iM8 VET (Edan), BMMk4 (Kruuse), V1 (Votem)

Examens complémentaires :

- Analyses sanguines effectuées par nos soins avec le matériel suivant :
  - Hématologie : ProCyte, Idexx
  - Biochimie : Catalyst, Idexx
  - Hormonologie : SnapShot, Idexx
  - Recherche de maladies infectieuses : SnapShot, Idexx, ou effectuées, le cas échéant, par un laboratoire extérieur, en accord avec le client
  - Test de coagulation, groupes sanguins : QuickVet, Scil
- Analyses urinaires
- Coproscopie parasitaire
- Microscope : BA200, Motic
- Radiographie : générateur 200HF (Intech), développement numérique : VitaFlex (Carestream). Une copie des radiographies sur clé USB fournie par le client, sera remise au client sur simple demande
- Echographie : Canon, Xario 100 G
- Echocardiographie (Dr. Cédard, Dr. Theissen) : . Canon, Xario 100 G

A l'accueil :

- Délivrance de médicaments : conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
- Ventes et conseils sur des produits d'hygiène et aliments, physiologiques et diététiques
- Pesée (balance SOENHLE Prof)

## Surveillance des animaux hospitalisés

Les animaux hospitalisés sont surveillés très régulièrement pendant les horaires d'ouverture. Ils ne restent pas sous surveillance permanente pendant les heures de fermeture du cabinet. Les dimanches et jours fériés, le vétérinaire d'astreinte passe faire les soins d'hygiène et médicaux au moins une fois par jour.

## Permanence et continuité des soins

Pendant les heures de fermeture du cabinet, le standard est basculé sur le vétérinaire d'astreinte. Pour les habitués du cabinet de Lanvollon ou de Paimpol, une messagerie vocale orientera les clients vers le numéro de téléphone du site de Ploëzal, qui bascule alors directement sur le portable du vétérinaire d'astreinte désigné pour les 2 structures.

S'il n'est pas joignable directement, s'il est déjà en intervention ; en cas d'urgence avérée, il faut laisser un message avec le motif d'appel et le numéro de téléphone et le vétérinaire rappelle dès que possible.

## Espèces traitées

Les espèces habituellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens

- Chats

Les espèces occasionnellement traitées sont les :

- Furets
- Rongeurs
- Lagomorphes
- Oiseaux
- Veaux et petits ruminants, habituellement traités dans les fermes.

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus. En cas d'urgence concernant ces espèces, vous pouvez vous adresser à :  
CHV Atlantia – 22 rue René Viviani – 44200 Nantes – 02.40.47.40.09

## Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte médical et chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

## Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

## Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la société Esthima, (Zone de la Rochette – 56120 Josselin), l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

## Admission des animaux visés par la législation sur les chiens dangereux

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

## Admission des animaux errants

Dans la mesure du possible, les animaux errants doivent être confiés au service municipal de la commune sur laquelle l'animal a été trouvé.

Nous acceptons toutefois, pendant les heures d'ouverture du cabinet, de vérifier si l'animal est identifié et, auquel cas, de contacter le propriétaire. Si celui-ci n'est pas joignable, l'animal est gardé dans l'enceinte du cabinet pendant environ 24 heures. Passé ce délai et sans nouvelles du propriétaire, la mairie est contactée afin que l'animal soit pris en charge par la fourrière Le Passage – 22450 Langoat. Les frais de garde pendant ces 24 h sont aux frais du propriétaire.

## Conditions tarifaires

Les tarifs des principaux actes sont affichés dans notre salle d'attente.

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation, dont une copie est délivrée au client, à sa demande.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

Des frais de recouvrement seront appliqués en cas de non règlement de la facture au comptant.

## Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

## Litiges

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au Conseil Général de l'Ordre des Vétérinaires CROV – 53 rue Jules Vallès – 35000 Rennes – 02.99.63.71.95 – cro.bretagne@ordre.veterinaire.fr.

## RCP

La compagnie d'assurance en charge de notre RCP est :

AXA – 4 Place Yves Le Trocquer - 22260 Pontrieux – 02.96.95.60.11.

## Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs Savels, Genty, Hermann, Hamel, Gaillard, Jaglin, Oudot Sébastien et Tanguy.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

## Médiateur de la consommation

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litige de la consommation, vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse suivante : Conseil national de l'Ordre des vétérinaires, Médiateur de la consommation 34 rue Bréguet 75011 Paris.

Le 9 novembre 2023,  
L'équipe Vetarmor